

Promouvoir la gestion des eaux urbaines et la lutte contre l'imperméabilisation et les pollutions chroniques

Réduire l'impact des eaux pluviales urbaines sur la qualité et les régimes hydrologiques des milieux récepteurs.

CONTEXTE ET ENJEUX

Les eaux de ruissellement constituent la fraction des eaux de pluie qui, tombant sur un secteur donné, s'écoulent sur des surfaces imperméables ou semi-imperméables. En milieu urbain, elles sont souvent acheminées vers un réseau de canalisations avant d'être évacuées dans le milieu récepteur. Les eaux pluviales sont susceptibles de véhiculer des contaminants (hydrocarbures, particules fines, éléments traces métalliques, déchets et microplastiques) ayant pour origine la pollution atmosphérique, la pollution accumulée par les surfaces (effet de lessivage) ou la pollution par les réseaux d'assainissement (mauvais branchements d'eaux usées et déversoirs d'orage des eaux mélangées). En plus de l'aspect polluant, les rejets d'eaux pluviales peuvent être à l'origine de perturbations significatives du régime hydrologique des cours d'eau récepteurs.

Dans l'esprit de la démarche "éviter > réduire > compenser", on notera que dans les contextes urbains récents, la gestion dite "à la source" des eaux pluviales (par exemple infiltration à la parcelle des eaux de toiture et des eaux des dépendances vertes) est largement encouragée car considérée à la fois comme une solution pertinente pour pallier les éventuelles insuffisances des systèmes d'assainissement centralisés et comme un moyen de réduire les effets des aménagements sur le cycle de l'eau (en assurant notamment la recharge des nappes phréatiques).

LES ACTIONS À ENTREPRENDRE

1. Compiler les connaissances existantes, dresser un état des lieux de la thématique sur les différents territoires (bases légales, directives, répartition des compétences, objectifs définis et contraintes de gestion des eaux pluviales fixées et appliquées...).
2. Elaborer des fiches de bonne pratique pour la gestion des eaux pluviales (compiler des exemples pratiques).
3. Définir les types d'eau de ruissellement considérées comme polluées (routes à fort trafic, parking, places de stockage de matériaux...).
4. Recommander la définition d'objectifs partagés de gestion des eaux pluviales par bassin versant et le suivi de leur mise en œuvre.
5. Promouvoir au travers de communication/ évènement le traitement des eaux polluées, les techniques alternatives de gestion des eaux pluviales et l'entretien de ces ouvrages.